

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 1e octobre 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Marie-Josée BALDUCCHI, Christiane BARRET (visio), Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS (visio), Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI (visio), Julian LAMARE (visio), Marie-Hélène MEYLING (visio), Kenza OCCANSEY (oui), Grégoire TIROT, Martine VIGNAU, Marianne TRIVIDIC (visio).

Membres excusés : Sylviane GIAMPINO, Christèle GRAS-LE-GUEN, William MAROIS.

Collège des garants : Sandrine Rui (visio).

Invités participants : Léa ANGULO (évaluatrice)

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, jeudi 1e octobre 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 24.09.25

Le Comité de gouvernance adopte le relevé de décisions du 24.09.25 sans réserve.

RETOUR SUR LA SESSION 4 DE LA CONVENTION

Le Comité de gouvernance a procédé à un échange sur le déroulé de la session 4 ayant eu lieu le weekend précédent. Il prend note du besoin de mieux communiquer aux citoyennes et citoyens de la Convention les choix effectués et la façon dont leurs retours sont pris en compte.

Suite à des demandes issues de certains citoyens de disposer d'espaces de réflexions libres, le Comité de gouvernance discutera lors de la prochaine réunion de la façon de répondre ou non à cette demande dans l'organisation des prochaines sessions.

Sandrine Rui, Garante de la Convention, précise qu'il y a eu une vingtaine de saisines des garantes durant la session 4.

PANEL D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Le Comité de gouvernance a été informé par le collectif d'animation qu'ils seront sollicités pour indiquer leurs présences lors des deux sessions du panel d'enfants et d'adolescents afin d'assurer la présence de 1 à 2 membres pour chaque séquence.

SUITE DE LA CONVENTION CITOYENNE : APPORT D'EXPERTISE

Le Comité de gouvernance acte la proposition de fonctionnement pour la session 5 concernant l'apport d'expertise (l'organisation d'un carrousel des parties prenantes), mais reporte sa décision sur les sessions 6 et 7.

